

Foire Aux Questions : **LABORATOIRE D'ACCUEIL**

Mots clés	Réponses :
ATTESTATION du Laboratoire	Il s'agit du document téléchargé sur la plateforme. Pour activer le bouton en bas à gauche de l'onglet « Laboratoire d'accueil », les champs obligatoires sont complétés, il faut également compléter : Le contact administratif Le téléphone (pour le laboratoire) Les sollicitations (candidats, co-encadrants) doivent être acceptées.
BUDGET	L'ADEME finance <b>uniquement</b> la rémunération ( <b>aucune participation aux frais de mission, équipement...</b> ). Ces dépenses seront prises en charge par le <b>Laboratoire ou le Cofinanceur</b> .
CANDIDAT	<b>Le candidat est obligatoire pour la recevabilité du dossier au 30/03/2023 17h</b>
BOURSE CIFRE	Le dispositif CIFRE et le dispositif Thèse ADEME ne sont pas compatibles.
CHOIX DU LABORATOIRE	L'ADEME ne propose pas de laboratoire d'accueil, ni de Directeur de Thèse.
CONVENTION DE COLLABORATION	Un modèle de convention de collaboration est disponible dans l'Appel à Candidatures. Un projet de convention de collaboration (modèle disponible sur la page d'accueil) sera adressé courant septembre, par la Cellule Thèses, aux partenaires du projet de thèse : COFINANCEUR, ORGANISME(S) (représentant le laboratoire). Une fois signée par l'ensemble des partenaires, l'ADEME adressera la convention aux partenaires signataires. Une copie sera téléchargée sur la plateforme pour consultation.
DEPOT DE PLUSIEURS SUJETS	Le Laboratoire peut déposer plusieurs dossiers avec des sujets différents.
DIRECTEUR DE THESE	<b>Le Directeur de thèse (Habilitation à Diriger des Recherches) est obligatoire pour la recevabilité du dossier au 30/03/2023 17h</b>
FORMULAIRE DU LABORATOIRE D'ACCUEIL	Imprimer le formulaire d'engagement et le télécharger, une fois signé, sur la plateforme avant le <b>31/05/2023</b> . <b>Ce formulaire vaut engagement du laboratoire pour l'accueil du doctorant.</b> Il est annexé à la convention de collaboration si le dossier est retenu.
LABORATOIRE ETRANGER	Pour que le doctorant puisse s'inscrire dans une Ecole Doctorale Française, les laboratoires étrangers doivent avoir signé un accord de cotutelle avec un laboratoire Français. Ce dernier sera le laboratoire principal.
LIEU DE REALISATION DE LA THESE	Le candidat peut effectuer ponctuellement ses travaux de thèse dans un autre laboratoire que celui (ou ceux) déclaré(s) dans le projet déposé.
ORGANISME	L'Organisme représentant le laboratoire doit être saisi dans l'onglet laboratoire. Il sera signataire de la convention de collaboration. Si plusieurs Organismes, il faut saisir les autres dans l'onglet « OBSERVATIONS »
PLUSIEURS LABORATOIRES	Plusieurs laboratoires sont acceptés avec la désignation d'un Laboratoire Principal.
RECOMMANDATION	Les courriers de recommandation ou soutien seront téléchargés dans la rubrique « Attestation d'engagement du Laboratoire » en plus de l'ATTESTATION signée par le Directeur du Laboratoire.
STATUT DU DIRECTEUR DE THESE	Le Directeur de Thèse doit être Habilité à Diriger des Recherches.
SUJET DE THESE	<b>Le sujet de thèse est obligatoire pour déposer un dossier.</b>